

		67ème Rallye Tout Terrain des CIMES les 01, 02 et 03 SEPTEMBRE 2023							N° Course
BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner avant le :				Mercredi 23 AOUT 2023		Minuit					
				Cachet de la poste faisant foi							
Bulletin et montant de l'engagement à retourner à l'adresse suivante :				ASAC Basco-Béarnais - 2 Place Royale - 64000 PAU							
Montant des droits d'engagement :		550€		A l'ordre de :		ECURIE DES CIMES					
Heures de convocation aux vérifications administratives /techniques, sur le site www.Agoratt.fr ou sur celui de l'organisation : www.ecuriedescimes.com et www.asac-bascobearnais.asso.fr											
EQUIPAGE :	CONCURRENT <small>(si différent pilote)</small>		PILOTE			COPILOTE <small>(si Licence NJR, Tuteur Obligatoire)</small>			VEHICULE engagé		
NOM :									Constructeur :		
Prénom :									Dénomination :		
Adresse :									Année construction :		
Code Postal :									N° passeport technique :		
Ville :									Date passeport :		
Date naissance :									N° Châssis :		
Lieu naissance :									Moteur (marque) :		
N° portable:									N° moteur :		
Mail :									Cylindrée moteur atmosphérique :		
N° permis :									Cylindrée corrigée si suralimentation :		
Délivré le :									(suivant article 282.3.1 FFSA)		
Préfecture :									Carburant :		DIESEL
N° licence :									Roues motrices :		Quatre
Type licence :											Deux
Code ASA :									Si Tuteur :		A présenter lors des vérifications administratives avec carte d'identité du détenteur
Nom, prénom Tuteur :			N° Licence tuteur :						Éligible légend group :		OUI
Signatures :									Groupe :		
									Classe :		
Les concurrents/pilotes/copilotes s'engagent à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve. Ils déclarent sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, en particulier qu'ils ne sont pas à ce jour sous le coup d'une suspension du permis de conduire ou de licence. Ils s'engagent à renoncer à l'épreuve s'ils se trouvaient dans cette situation au moment de son déroulement.											
Versement des primes :	Joindre obligatoirement un RIB pour le traitement des dotations définies dans l'article 10P. du Règlement Particulier. A défaut les primes ne seront pas reversées.										
SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT PRISES EN COMPTE (INFO EQUIPAGE ET VEHICULE + CHEQUE UNE DEMANDE RECUE SANS REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT N'EST PAS PRIORITAIRE ET NE SERA VALIDEE QU'AU MOMENT DU PAIEMENT (SOUS RESERVE DU NOMBRE D'ENGAGES).											
RESERVE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS						RESERVE AUX CONTRÔLES TECHNIQUES					
Numéro	Date d'engagement	règlement	Nom et signature du contrôleur			Nom et signature du contrôleur		GROUPE	CLASSE	OK	